

2011

Le patrimoine culturel sahraoui hassani, identité marocaine et développement régional à travers le Projet Marocain d'Autonomie

Khadija ENNACIRI

Faculté de Droit, Mohammedia, Maroc

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat>



Part of the [Cultural History Commons](#)

Recommended Citation

ENNACIRI, Khadija (2011) "Le patrimoine culturel sahraoui hassani, identité marocaine et développement régional à travers le Projet Marocain d'Autonomie," *Dirassat*: Vol. 14 : No. 14 , Article 14.

Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol14/iss14/14>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in Dirassat by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aarj.edu.jo, marah@aarj.edu.jo, u.murad@aarj.edu.jo.

Le patrimoine culturel sahraoui hassani, identité marocaine et développement régional à travers le Projet Marocain d'Autonomie

Khadija ENNACIRI

Professeur à la faculté de Droit
Mohammedia

Introduction

Le Maroc a toujours su, à travers son histoire, héberger et défendre une diversité culturelle qui fait sa force et sa singularité. Il présente des spécificités culturelles, ethniques et linguistiques régionales importante sans pour autant se contredire avec l'unité nationale du Maroc. En fait, la question de la diversité culturelle ne s'est jamais présentée au Maroc comme contrepoids au pouvoir de l'Etat pour reconnaître les spécificités régionales. Bien au contraire, le pouvoir central dans sa fonction d'arbitre, n'a pas cherché à faire dominer une culture sur une autre. Il a clairement affiché sa volonté de faire de la région un espace où les rapports sociaux pourraient s'exprimer dans toutes leurs dimensions.

Il est vrai que les deux principaux découpages régionaux n'ont pas pu fournir une carte régionale fondée spécialement sur des critères socioculturels, toutefois, la préservation du patrimoine culturel local est sentie ces dernières années comme une sorte de droit fondamental qu'un Etat démocratique et libéral ne saurait ignorer sans remettre en cause sa légitimité démocratique. C'est ce qui explique l'effort considérable fourni par l'Etat pour permettre aux régions marocaines de faire valoir leur patrimoine culturel propre.

La région du Sahara s'identifie à la culture sahraouie hassani, une culture riche et diversifiée. Tout comme l'Oriental, l'Atlas et le Nord, cette région est un espace qui fait partie de l'identité et de la mémoire collective nationale. Une région où la nature reprend tous ses droits et où la culture sahraouie hassani retrouve sa voie vers la reconnaissance et la préservation dans le cadre d'un statut d'autonomie qui offre à ses composantes socioculturelles l'opportunité de valoriser leur identité propre. Reconnaître les spécificités culturelles de la région et ses biens symboliques, porteurs d'identités, de valeurs et de sens ne peut que consolider davantage l'assise de l'unité nationale.

En effet, parmi les compétences déléguées aux instances régionales, le Projet d'Autonomie souligne la nécessité de «*la promotion du patrimoine culturel sahraoui hassani*». Cette disposition traduit la maturité politique de l'Etat, lequel s'engage solennellement à respecter les droits culturels et linguistiques des sahraouis marocains comme valeurs universelles.

L'importance de la question nous oblige à replacer la réflexion sur l'Initiative Marocaine d'Autonomie dans son acception socioculturelle et identitaire par rapport avec développement régional. Pour se faire, l'analyse tournera autour des questions suivantes : La diversité des aspects du patrimoine culturel sahraoui hassani (I). La marocanité du Sahara à travers le patrimoine culturel sahraoui (II). Les compétences de la région autonome en matière de préservation du patrimoine culturel sahraoui (au niveau local, national et international) (III). Le patrimoine culturel au service du développement régional (IV).

1. La diversité des aspects du patrimoine culturel sahraoui hassani

Les traditions diversifiées, les particularismes ethniques et linguistiques ainsi que les mentalités différentes qui caractérisent la population marocaine sont des données concrètes qui témoignent de la pluralité du patrimoine culturel de notre pays. Il est vrai que l'évolution de l'espace national a laissé émerger de nouvelles régions qui prennent assises sur des bases beaucoup plus économiques que sociologiques tel que le Gharb, Chaouia ou Haouz-Tadla; ces régions s'affirment de plus en plus sur le plan économique sans pour autant déboucher sur un véritable particularisme régional. Toutefois, d'autres régions comme le Sous, le Rif, l'Atlas et le Sahara, conservent des particularités indéniables qui aspirent à un traitement approprié dans le but de sauvegarder et préserver leur propre identité culturelle.

La région du Sahara, célèbre par son patrimoine culturel sahraoui hassani, substrat incontournable de la culture marocaine, voire nord africaine, est connue par la richesse et la diversité des ses aspects.

1.1. Traditions et coutumes

La société sahraouie se caractérise par de nombreuses traditions, coutumes et festivités se rattachant à la fois aux différents aspects du cycle de la vie fortement imprégnés de valeurs ancestrales et conservatrices (naissance, mariage, divorce, décès etc.) ainsi qu'aux cérémonies dont les fêtes religieuses et celles liées au mois sacré de Ramadan.

Par ailleurs, il existe d'autres traditions liées à l'art culinaire traditionnel comprenant les plats et boissons populaires. L'habit traditionnel a également son importance dans le patrimoine sahraoui, il est appelé *Al malhfa* chez les femmes et *Darrâa* chez les hommes.

La culture sahraouie conserve jalousement des principes ancestraux de l'éducation et de l'instruction qui sont tirés des principes fondamentaux de l'islam et imprégnés par l'esprit de solidarité et d'entraide entre les sahraouis. A cela vient s'ajouter d'autres aspects caractéristiques des populations sahraouies : le sens de la famille et de la tribu, la générosité, l'hospitalité, le divertissement, l'ameublement et l'arrangement des lieux d'habitation.

Ces coutumes permettent de mieux comprendre les dimensions sémiotiques et la charge culturelle de l'héritage populaire sahraoui. Elles constituent également un pilier important pour appréhender le mode de vie dans les provinces marocaines du sud et reflètent la créativité distinctive des sahraouis à travers les temps.⁽¹⁾

1.2. La littérature sahraoui hassani

Partie intégrante de la culture des populations du sud, la littérature hassani est riche par la multiplicité des moyens d'expression reflétant la générosité de l'espace, des femmes et des hommes sahraouis. Elle est contenue dans l'histoire, les poèmes et même les proverbes. Nonobstant cette diversité, la poésie demeure le genre littéraire le plus dominant de la culture sahraouie hassani. C'est un moyen d'expression artistique répandu dans le sud du Royaume et aborde des sujets variés, notamment les problèmes de la population sahraouie, ses coutumes et traditions, sa lutte contre l'occupant et son attachement au trône alaouite. La poésie hassani contribue, également, à l'animation de la vie sociale à travers des rencontres familiales et tribales mais également à travers des manifestations culturelles telles que les chants et les danses connues au niveau régional et national. Citons à titre d'exemple la célèbre danse de la "Guedra" pratiquée par les tribus arabes de Guelmim, Ksabi, Asrir et Assa.

Source de sagesse des sahraouis, les proverbes populaires occupent une place considérable dans la culture Hassani. Ils transmettent de génération en génération des leçons de morale issues principalement d'histoires véridiques et d'expériences individuelles et collectives.

1.3. Les Moussems et rassemblements

Le Moussem est un rassemblement annuel de nomades sahariens. Une sorte de fête qui offre un lieu d'échange et l'occasion de pratiquer diverses formes d'expression culturelle : musique, chants populaires, jeux, concours et poésie.

Le Moussem de Tan-Tan, ville du sud marocain, en est l'illustration. C'est un lieu où se réunissent plus d'une trentaine de tribus du sud marocain et d'autres régions du nord-ouest de l'Afrique. À l'origine, il avait lieu tous les ans vers le mois de mai. S'inscrivant dans le calendrier agropastoral des nomades, il était l'occasion de se retrouver, d'acheter, de vendre et d'échanger des denrées et autres produits, d'organiser des concours d'élevage de dromadaires et de chevaux, de célébrer des mariages et de consulter les herboristes. Le Moussem était également le prétexte à diverses expressions culturelles: musique, chants populaires, jeux, joutes de poésie et autres traditions orales hassani. Actuellement, L'urbanisation et l'exode rural ont contribué à la disparition de nombreux aspects de la culture traditionnelle des populations nomades, notamment l'artisanat et la poésie. C'est pourquoi les communautés bédouines sahraouies comptent sur le renouveau du Moussem de Tan-Tan pour les aider à assurer la survie de leurs savoir-

(1) Voir à ce propos le site web/ www.sahara-culture.com

faire et traditions. Depuis 2005, ce Moussem est proclamé par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Une reconnaissance que Tan-Tan puise de son passé de terreau des cultures nomades. C'est ce qu'a confirmé M. Koïchiro Matsuura, le directeur général de UNESCO à l'occasion de la reprise du moussem de Tan-Tan, en précisant que «cette manifestation est le témoignage vivant des cultures orales et artistiques marocaines...» qui représentent «... une leçon de savoir et de créativité».

De ce très bref aperçu sur le patrimoine culturel sahraoui, on retient la diversité et la richesse de ses aspects. Patrimoine qui illustre la générosité de la culture sahraouie comme il témoigne de l'attachement des populations de la région à leur marocanité.

2. La marocanité de la région du Sahara à travers le patrimoine culturel sahraoui

Si le Maroc renferme une forte complémentarité entre les montagnes, les plaines et le désert, il en est de même pour les diverses cultures et traditions qui caractérisent ses régions lesquelles sont souvent nées de ces conditions géographiques. Cette complémentarité fait de toutes ses parties un ensemble homogène ou coexistent harmonieusement la diversité régionale et l'unité nationale.

En fait, comme toutes les régions du pays l'attachement du Sahara au Maroc est une réalité historique qui se manifeste également à travers son patrimoine culturel.

La présence marocaine dans le Sahara, dans le sens global du terme, s'étendait jusqu'au Sénégal. Ibn Khaldoun met l'accent sur des faits historiques pour illustrer le rayonnement de la civilisation maroco-musulmane sur l'ensemble saharien. Il met aussi en évidence le rôle qu'ont joué la religion et la culture dans la consolidation des rapports entre le nord et le sud du royaume par l'intermédiaire du service caravanier.⁽²⁾ En effet, tout en servant d'entrepôts de marchandises et de places de négoce, les villes commerçantes sahariennes ont aussi facilité le développement des activités culturelles grâce à la rencontre des deux civilisations arabo-berbere et soudano-ghanéenne.⁽³⁾ Les caravanes qui transportaient les marchandises du nord vers le sud marocain et vice versa ont joué un rôle important dans l'échange culturel entre les deux pôles.

Les historiens font remonter à des temps lointains les multiples processus d'unification qui s'opéraient entre les différentes parties du pays. Ainsi Wed Eddahab et Essaïat Al Hamra ont connu un processus migratoire favorisant la rencontre et la fusion d'ethnies différentes. Une population saharienne arabo-berbere, prolongement de celle du nord atlantico-méditerranéen s'était ainsi constituée. Si le fond berbère subsistait dans les mœurs, la structure sociale, le caractère et la morale coutumière,

(2) Ibn Khaldoun : Al Mokaddima. Cité par Boghdadi Mohammed. Le passé et le présent du Sahara. Edition Maroc Soir. 1998

(3) Boghdadi Mohammed. Le passé et le présent du Sahara. Op cit. p 121

l'influence arabe quant à elle se fut sentir dans le domaine intellectuel : langue, écriture, culture.

L'évolution historique, ethnique, linguistique et spirituelle a été simultanément la même pour les territoires allant de la Méditerranée au fleuve du Sénégal. Il est certain que tous ces éléments ont contribué à donner aux populations incluses dans ces frontières un caractère de nation que seul la domination étrangère et le partage colonial ont façonné.

Les brassages des populations marocaines à travers l'histoire ont donné naissance à une population qui présente les mêmes caractéristiques de Tanger au Cap Blanc. En effet, le marocain type est un mélange indissociable de berbères, d'arabes, de noirs subsahariens. Il est vrai que le dosage s'est effectué avec des pourcentages variables suivant les régions. Certaines sont restées plus arabes, d'autres plus berbères, mais ce qui est certain c'est que les marocains du Sahara sont eux aussi un mélange berbero-arabonégre.

Outre ces aspects liés à la population, la marocanité du Sahara est illustrée dans les épopées de l'histoire marocaine, les récits de voyages, les documents historiques et les différents manuscrits. Les oeuvres littéraires notamment les poèmes patriotiques des sahraouis hassani témoignent du combat qu'ils ont mené contre la présence étrangère au Sahara aux cotés de leurs frères du nord.

La poésie hassani constitue une grande partie de la poésie marocaine grâce à l'abondance de l'expression poétique où le peuple du désert exprime son profond attachement à la patrie, à son unification et à la protection de son intégrité. En fait, *«Dans la poésie sahraouie, le poème arabe et hassani s'accordent à exprimer le soi, la lutte patriotique ou le loyalisme au glorieux Trône Alaouite.»*⁽⁴⁾.

Le répertoire est riche et constitue une fusion de preuve de la marocanité du Sahara. Ce patrimoine est considéré comme l'un des piliers de la culture et du patrimoine marocain qui exprime à travers sa diversité l'unicité du citoyen marocain et son attachement aux valeurs sacrées de la nation. Partant de ce constat la culture hassani n'est qu'une composante de notre culture nationale.

3. Les compétences de la région autonome en matière de préservation du patrimoine culturel sahraoui

Le patrimoine culturel, concept qui comprend toutes les manifestations tangibles et intangibles d'une culture, a besoin d'être reconnu et préservé. Cette tâche assumée de tradition par l'Etat dans le cadre d'une politique marquée par la volonté de reconnaître les spécificités patrimoniales sahraouies, est inscrite dans l'initiative marocaine pour l'autonomie du Sahara parmi les compétences propres de la Région Autonome.

(4) Message adressé par S.M. le Roi Mohammed VI au Colloque sur la marocanité du Sahara dans le patrimoine historique et littéraire. 20 Avril 2001

Ne laissant rien au hasard, le projet marocain d'autonomie a lancé les piliers d'une construction politique, économique et socioculturelle régionale où la dimension culturelle et identitaire retrouvera toute sa plénitude. Ainsi, au terme des compétences régionales en matière de préservation du patrimoine culturel sahraoui hassani, les politiques régionales doivent s'établir au niveau de trois paliers :

3.1 . Le palier régional

La préservation du patrimoine culturel passe par la mise en place d'une politique régionale capable de garantir sa sauvegarde dans le cadre d'une approche participative qui s'efforce d'assurer l'implication la plus large possible de la communauté locale, des groupes et des individus qui créent, entretiennent et transmettent la culture sahraouie et les associer activement à la gestion de leur patrimoine.

Les décideurs à travers les instances politiques régionales seront appelés à développer des stratégies politiques et économiques fondées sur l'approche culturelle dans le but de préserver et promouvoir le patrimoine culturel de la région et garantir son usage pour son développement durable. En effet, cette grande entreprise devrait désormais engager un grand nombre d'acteurs allant des autorités publiques et des experts aux associations de la société civile et aux simples citoyens. Cet engagement partagé offre des chances renouvelées de participation et de responsabilisation des sahraouis dans la gestion de leur patrimoine culturel

3.2. Le palier national

Nonobstant le statut d'autonomie dont bénéficiera la région du Sahara, elle demeure une partie indissociable du reste du pays. L'autonomie régionale telle qu'elle est perçue et voulue ne peut se concevoir que dans le cadre d'une interdépendance de la région du Sahara avec les autres régions tout en gardant se qu'elle a de spécifique sur tous les plans.

Dans ce cadre, elle est appelée à développer des politiques de partenariat et d'échange culturel dans le cadre de la coopération interrégionale déjà établie par les lois de décentralisations notamment la loi régionale. Le cumul d'expériences en la matière a permis de développer des mécanismes de collaboration dans plusieurs domaines en l'occurrence les programmes de coopération culturelle interrégionale. Ce qui permettra nécessairement à la région du Sahara de promouvoir l'échange culturel et consolider son prolongement national à travers des mécanismes innovants de collaboration entre les autorités régionales et nationales qui ouvrent dans ce domaine tout en impliquant les acteurs de la société civile.

3.3. Le palier international

Si la compétence en matière de relations extérieures relève du domaine étatique, le Projet d'Autonomie accorde à la région du Sahara la possibilité d'intervenir en la matière. En fait, l'article 15 stipule que « La responsabilité de l'Etat dans le domaine des relations extérieures sera exercée en consultation avec la Région autonome du Sahara

concernant les questions qui se rapportent directement aux attributions de cette région. La Région Autonome du Sahara peut, en concertation avec le gouvernement, établir des liens de coopération avec des régions étrangères en vue de développer le dialogue et la coopération inter-régionale. » Le texte du projet d'autonomie n'a pas dressé une liste des domaines de cette coopération laissant la porte ouverte à la région autonome d'agir selon ses priorités et ses propres besoins dans les limites de ses compétences.

De ces dispositions on retient deux possibilités d'action au profit de la région en matière de relations internationales: une compétence consultative pour les affaires qui rentre directement dans le cadre des attributions propres de la région et une compétence propres pour l'établissement des liens de partenariat et de coopération avec les régions d'autres Etats.

L'exercice de cette compétence demeure assujetti au consentement de l'Etat. Une condition reconnue dans les systèmes d'autonomie et même fédéraux. A titre d'exemple, les régions italiennes peuvent entretenir certaines relations avec des autorités régionales d'autres Etats, mais non pas conclure des traités; l'Etat central doit être informé et, dans certains cas, donner son consentement. En Espagne, l'activité internationale des communautés autonomes ne doit pas non plus impliquer la conclusion de traités, ni entraîner des obligations immédiates et actuelles face aux pouvoirs publics étrangers, avoir des incidences sur la politique extérieure de l'Etat ou impliquer la responsabilité de l'Espagne face à d'autres Etats ou organisations internationales ou supranationales.

Le domaine patrimonial culturel garde une importance considérable dans la mesure où il dépasse largement les frontières régionales et même nationales pour se trouver d'autres horizons à l'échelle mondiale. C'est un bien commun qui ne saurait être le seul apanage de groupes de populations. En fait, si le patrimoine sahraoui hassani est suffisamment ancré dans la culture marocaine comme une partie intégrante du patrimoine national, sa mise en valeur, sa préservation et sa transmission sont une responsabilité morale collective de la société locale et nationale vis-à-vis des générations futures. A cette fin la région du Sahara est appelée à s'inscrire dans la communauté internationale en établissant des accords de partenariat et d'échange culturel.

Au même titre que les échanges économiques, les échanges culturels constituent un élément fondamental des relations internationales en ce qu'ils représentent et véhiculent la diversité culturelle, reconnue à juste titre par l'UNESCO, comme « patrimoine commun de l'humanité ». Autant ils représentent ce qui est structurel et profondément ancré dans une nation, autant l'environnement dans lequel ils évoluent les expose aux effets de la mondialisation et des enjeux qu'elle pose en terme de diversité et de spécificité.

Il est bien nécessaire d'exploiter le patrimoine culturel de la région comme facteur d'impulsion du développement. Des programmes et des activités spécifiques doivent être envisagés dans le cadre de partenariat avec les organismes internationaux concernés par l'éducation, la culture et la science, comme l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation arabe pour l'éducation, la

culture et la science, etc. ces organisations internationales jouent un rôle de premier plan dans la consolidation, l'encouragement et le patronage de l'échange culturel à travers l'organisation de rencontres, de forums, de réunions, avec une attention particulière aux zones qui souffrent encore de la faiblesse des moyens d'information et de mobilisation. Pour qu'une telle entreprise réussisse, une synergie entre les efforts de toutes les sensibilités sur le plan régional et national doit être établie.

4. Le patrimoine culturel sahraoui locomotive du développement régional

Dans le nouveau contexte marqué par la mondialisation et l'ouverture, les Etats entrent dans une nouvelle phase marquée par une intensification des échanges et des flux transnationaux que ce soit au niveau économique, politique, culturel et médiatique. Face à cette ouverture, des particularismes culturels et des mobilisations identitaires tendent à se confirmer progressivement par la mise en place des politiques culturelles de revivification et de sauvegarde. Ce qui évite leur marginalisation par la mondialisation avec ses dangers de standardisation.

C'est justement à ce niveau que l'approche autonomiste prend toute sa pertinence culturelle en ce sens qu'elle offre les mécanismes et les moyens pour promouvoir des stratégies de revitalisation des ressources culturelles du patrimoine local en lui offrant une visibilité, une respectabilité, une vivacité à travers son intégration dans la vie sociale, économique et médiatico-culturelle de la région.⁽⁵⁾

Il est incontestable que le patrimoine culturel constitue une composante essentielle de la particularité des peuples et des communautés et la référence intangible à leur identité culturelle et civilisationnelle. Toutefois, sa perception selon une approche économique gagne, de nos jours, plus d'intérêt au même titre que la recherche de ressources économiques nouvelles. A cet égard, il y a lieu de rappeler que toutes les analyses s'accordent pour reconnaître qu'il n'y aurait pas de développement régional sans défense et sans protection du patrimoine culturel régional. Dans cette acception, la notion de patrimoine prend une acception large, elle «désigne une "vision du monde", elle n'est pas une simple affirmation passive d'une identité, mais la dépasse en se présentant comme la recherche dynamique d'un système explicatif et justificatif global qui fonde, actualise et rationalise les pratiques culturelles et nombre de comportements sociaux. Elle insiste sur les caractères collectifs, agissants et normatifs de la culture»⁽⁶⁾

Dans une région comme le Sahara où le patrimoine culturel est la pierre angulaire de la vie et de l'économie, au vu de sa qualité, de sa variété et de son importance dans la vie quotidienne des populations, la nécessité d'en faire un élément moteur du développement durable est fort justifiée.

(5) *Mohamed Zahir* : Le patrimoine culturel hassani à la lumière du projet autonomiste: pour une dynamique identitaire évolutive et intégrative. Publication du Centre d'Etude International. 2009

(6) J. R., HENRY, Nouveaux enjeux culturels, Edition du CNRS, Paris, 1986, p : 8.

En effet, la singularité de la culture et des paysages de cette région, font d'elle une destination de rêve tant pour les nationaux que pour les touristes venant des quatre coins du monde. En témoignent, à titre d'exemple la richesse du folklore du Sahara, les coutumes vestimentaires, la poésie, les cérémonies et les festivités, les sites néolithiques, paléolithiques et de nombreux vestiges datant de la dynastie Omeyyade.

Par ailleurs, sa proximité des îles Canaries et de la ville d'Agadir ainsi que les avantages octroyés par les pouvoirs publics aux investisseurs et aux opérateurs constituent autant d'éléments qui garantissent le développement du tourisme culturel. En outre, le port et l'aéroport de Laâyoune assurent l'accès à la région du Sahara et contribuent à son développement touristique. C'est grâce d'ailleurs aux infrastructures importantes implantées dans les différentes villes du sud que des manifestations culturelles importantes ont eu lieu.

Le tourisme culturel est défini comme "un tourisme national et international dont l'objectif est, entre autres, de découvrir et d'apprécier les monuments et sites historiques - tant le patrimoine culturel bâti (mobilier et immobilier) que les paysages culturels - dans les destinations touristiques et de faire l'expérience des lieux et des activités qui reflètent authentiquement l'histoire culturelle des communautés d'accueil "(7)

Ce secteur constitue un exemple clef dans la recherche du juste équilibre entre la rentabilité immédiate et des retombées à moyen et long termes bénéficiant à l'ensemble de la société sahraouie à la lumière notamment de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la promotion d'un tourisme attaché à la mise en valeur du patrimoine culturel comme facteur de développement durable.

Ce secteur contribuera de façon significative à la prospérité économique de la région en favorisant la reconnaissance de son patrimoine culturel et naturel et l'amélioration de la vie des populations locales par leur implication aux activités touristiques génératrices de revenus.

Le Projet d'Autonomie accorde à la région autonome la possibilité de tirer profit de ses propres ressources notamment " Les revenus provenant du patrimoine de la Région " La diversité de ce patrimoine fait sa richesse, son exploitation ne sera que bénéfique pour ses populations. Toutefois, sa gestion économique passe inévitablement par sa préservation et sa sauvegarde voir sa promotion. Ce qui met les intervenants dans ce domaine devant un enjeu majeur lié à l'association de la préservation du patrimoine culturel au développement économique et sociale durable.

C'est ainsi que la multiplication des actions de revalorisation du patrimoine culturel régional devrait être conçue à travers une approche participative associant aussi bien les décideurs publics que les acteurs culturels locaux. Cette politique du patrimoine devrait avoir pour objectif la préservation c'est-à-dire tout ce qui concerne la conservation, la restauration et la transmission ainsi que la gestion et la valorisation par l'ouverture au public national et la diffusion pour répondre aux enjeux d'ordres économique, touristique et social.

En guise de conclusion, le Sahara marocain, région riche, ouverte et prometteuse tire sa force de son patrimoine culturel. Elle est appelée à tenir son avenir entre ses mains grâce à Initiative Marocaine d'Autonomie. Une initiative qui lui donne la possibilité de tirer profit de toutes ses potentialités socioculturelles susceptibles de l'ériger en un pôle touristique de grande envergure. Elle possède un terrain favorable pour devenir une véritable locomotive de développement économique et social.

Cette nouvelle vision parrainée par le Projet d'Autonomie nécessite l'implication de toutes les forces vives de la région en vue d'une exploitation rationnelle du patrimoine culturel sahraoui hassani source de fierté pour tous les marocains

Bibliographie

- Boghdadi Mohammed(1998) : Le passé et le présent du Sahara. Edition Maroc Soir.
- J. R., HENRY(1986) : Nouveaux enjeux culturels, Edition du CNRS, Paris.
- Mohamed Zahir (2009) : Le patrimoine culturel hassani à la lumière du projet autonomiste: pour une dynamique identitaire évolutive et intégrative. Publication du Centre d'Etude International.
- La Déclaration de Malte sur le tourisme culturel, son encouragement et son encadrement (mai 2006)
- Message royal adressé au Colloque sur la marocanité du Sahara dans le patrimoine historique et littéraire. 20 Avril 2001
- Site web / [www.sahara-culture .com](http://www.sahara-culture.com)